Novembre - Décembre 1984 • No. 2

Négociations dans le secteur public

Au cours des dernières semaines les événements concernant la réforme du régime de négociations dans le secteur public proposée par le gouvernement du PQ, ont largement occupé les débats dans toutes les assemblées syndicales, dans toutes les instances de la Fédération, notamment au collégial puisqu'il est le premier visé.

La fédération, comme les autres fédérations du public à la CSN, a pris position et a adopté le 27 octobre dernier la proposition du CCNSP* (aujourd'hui partagée par les deux autres centrales) à l'effet que simultanément aux échanges sur le régime de négociations, débute la négociation d'une nouvelle convention collective d'ici avril 85. De plus, la négociation d'une nouvelle convention reposerait sur une liste de sujets préalablement déterminés.

Nous ne pouvons vous cacher que ce mode de fonctionnement trop rapide bouscule nos échéanciers et peut remettre en cause notre plan de travail. Notre comité s'était donné comme priorité de consolider les liens entre les femmes de la FNEEQ, à partir de leurs propres intérêts. Nous nous préparions à élaborer des demandes de négociations après une consultation sérieuse sur tous les sujets. Il nous semblait que tout, ou presque tout, était à bâtir. Or, nous sommes forcées de nous intégrer à une démarche, provoquée au départ par notre adversaire et acceptée de force par notre fédération. Si ce n'est pas là le meilleur exemple d'une démarche... hiérarchique, voire patriarcale, nous voulons bien être pendues! Mais nous n'avons que deux possibilités, comme dans toute société qui se respecte: plier ou nous faire casser. Le seul moyen de faire autrement serait d'avoir la force de nos volontés.

La réforme telle que proposée par le gouvernement du PQ s'attaque principalement au droit pour les 225,000 femmes syndiquées du secteur public et les autres membres, de négocier leurs conditions de travail, leur salaire et condamne au mépris tout exercice du droit de grève et, à la limite, toute opposition populaire à sa volonté. On peut imaginer les conséquences non seulement sur le mouvement syndical mais aussi, de cause à effet, sur l'ensemble du mouvement des femmes au Québec. Sous prétexte d'affrontement, d'augmentation de la productivité, de diminution des coûts des services, le gouvernement nie catégoriquement 20 années de contribution des femmes syndiquées du secteur public dans l'amélioration des services publics du Québec. Il ne reste qu'un pas à franchir pour qu'il les traite ouvertement de voleuses de jobs!

Poser le problème en seul terme d'affrontement, il y a là une image simpliste qui frôle la négation d'une certaine réalité! Pourquoi ne pas affirmer à juste titre que ces femmes, avec l'appui de leurs organisations syndicales ont exercé des moyens de pression auprès des différents gouvernements qui se sont succédés, pour qu'on leur accorde le 100,00$ minimum par semaine, des congés de maternité, des garderies pour leurs enfants, etc. Aujourd'hui elles revendiquent l'accès à la formation, à l'égalité dans l'emploi, le contrôle des changements technologiques, une nouvelle organisation du travail qui respecte leur santé et qui tienne compte de la double journée de travail, des mesures pour contrer le harcèlement sexuel, la reconnaissance par le fait même de leur droit au travail que le gouvernement et le patronat nient continuellement dans les faits.

Pour le comité, la décentralisation vantée par le gouvernement nous apparaît en totale contradiction avec les objectifs sociaux et politiques que nous avons toujours soutenus pour protéger les intérêts des femmes. Nous savons à quel point les femmes se retrouvent le plus souvent isolées dans leur milieu de travail.

À la FNEEQ, c'est surtout la disparition des tables sectorielles et l'instauration de négociations locales qui nous semble redoutables. Un groupe minoritaire comme le nôtre deviendrait encore plus vulnérable s'il lui fallait défendre, institution par institution, la moindre amélioration au sort des femmes. Dans combien d'endroits les femmes pourraient-elles avancer, si elles étaient obligées de défendre leur cause seules, ou encore chez elles, en sachant très bien qu'aucun texte provincial n'en résultera?

La position du comité sur la proposition syndicale

La proposition du CCNSP nous apparaissait quelque peu périlleuse et nous n'étions pas très enthousiastes à l'idée d'aller rouvrir les décrets et dont les règles du jeu nous échappaient complètement puisque le gouvernement en bout de course légiférerait s'il n'atteignait pas ses buts. Quoiqu'il en soit, à cette étape-ci, nous croyons qu'il est nécessaire pour nous d'intégrer le processus puisque le Conseil fédéral a adopté la proposition du CCNSP. D'une manière ou d'une autre nous devons être là pour défendre les intérêts des femmes («les absentes ont toujours tort...»). S'il nous faut choisir entre JEANNE D'ARC et MARIA GORETTI, nous opterons pour la première; toutefois nous espérons éviter le martyre.

Jeanne d'Arc ou Maria Goretti

* Comité coordinattion des négociations du secteur public

Enseigner autrement

Des études féministes à Vanier

Le Collège VANIER offre à ses étudiantes et étudiants l'occasion de vivre une expérience unique au sein du réseau collégial québécois. En effet, cette institution offre une attestation d'études féministes aux personnes qui y ont suivi avec succès un ensemble structuré de cours en ce domaine. Il s'agit d'un nouveau champ d'études reconnu dans de nombreuses universités ou collèges, tant aux États-Unis qu'au Canada. Toutefois, le cegep VANIER est le seul cegep à proposer cette option.

Il y a dix ans environ, trois enseignantes du collège VANIER, deux du département de sociologie et une du département d'anglais, se sont intéressées à la possibilité de mettre sur pied un programme d'études féministes qui, d'une part, serait offert à l'ensemble des étudiantes et des étudiants au cegep et d'autre part, conduirait à l'octroi d'une attestation d'études par le collège.

Le choix des cours?

Les cours seraient choisis parmi ceux qui, dans le Cahier d'enseignement collégial permettraient d'orienter leur contenu vers des préoccupations féministes comme par exemple: «Sociologie de la sexualité».

L'enseignement serait assuré par les enseignantes et les enseignants dont les intérêts et les compétences permettraient de couvrir une grande variété de domaines. De plus, cet enseignement générerait des activités extra-académiques s'adressant à l'ensemble du collège et de nouveau programme contribuerait ainsi à sensibiliser davantage aux questions spécifiques des femmes.

Le projet a fait boule de neige. En tout premier lieu, elles ont identifié les cours dont les contenus touchaient la question des femmes et qui étaient enseignés par des féministes comme ceux étant d'un intérêt particulier pour les femmes. Dans un deuxième temps le collège a approuvé un cours interdisciplinaire institutionnel intitulé «alternatives pour les femmes» qui serait donné comme cours complémentaire. Finalement, face à la constance de la demande étudiante pour ce programme depuis quatre ans et après examen par diverses instances, le Conseil d'administration de VANIER décidait officiellement d'attribuer une attestation d'études féministes aux étudiantes et étudiants qui satisferaient aux exigences du programme.

La concentration études féministes comprend trois types de cours:

A: ceux qui sont enseignés par des enseignantes qui utilisent une perspective féministe et dont le contenu porte sur la situation des femmes.

B: ceux dont au moins 50% du contenu porte sur les femmes sans nécessairement qu'ils aient une perspective féministe ou soient enseignés par des femmes.

C: ceux donnés par des enseignantes ou enseignants qui sont solidaires ou sensibilisé-e-s à la question des femmes mais dont le contenu ne porte pas nécessairement là-dessus. Par contre les étudiantes et étudiants peuvent y soumettre des travaux qui portent sur la question des femmes ou utilisent une perspective féministe.

Pour obtenir l'attestation, il faut compléter avec succès au moins 5 cours dont un minimum de 3 dans la catégorie A.

L'enseignement et la supervision de la concentration en études féministes sont assurés par des membres du corps enseignant qui proviennent de diverses disciplines. Leur charge d'enseignement et les autres formes de participation à la vie départementale demeurent; mais, en plus, il y a des réunions sur le développement de la concentra-

tion, sur l'intégration des études féministes et dans l'ensemble des programmes, sur l'embauche et le maintien en emploi de personnes compétentes en études féministes, etc. Par ailleurs, cette concentration dispose de quelques ressources; elle reçoit un petit budget du collège, dispose de périodes de libération pour les tâches de coordination, de l'allocation d'un cours institutionnel et, finalement, d'un agencement d'horaire particulier.

Jusqu'à maintenant, c'est de sciences sociales que sont venues la plupart des étudiantes et étudiants qui ont complété l'attestation toutefois, nous visons à faciliter l'accès aux autres clientèles en augmentant le nombre de cours en études féministes dans les autres départements.

L'avenir

Mais, à ce moment-ci, nous éprouvons des problèmes de survie à cause des coupures du gouvernement; ce sont surtout des femmes qui sont les victimes de ces mesures, comme résultat, la concentration d'études féministes est particulièrement frappée par les mises en disponibilité et les mises à pied.

La présence du programme d'études féministes s'est avérée un acquis positif pour le collège. Les étudiantes et étudiants qui sont intéressé-e-s peuvent choisir parmi un éventail de cours qui se donnent dans plusieurs disciplines. Les femmes sont très présentes dans la communauté de VANIER, des colloques sont organisés et des cours sont identifiés au programme. Des problématiques qui touchent particulièrement les femmes, par exemple le harcelèment sexuel, sont portées à l'attention de l'ensemble de la communauté du collège, on peut ainsi prendre des mesures pour enrayer ce problème. Enfin, et ce n'est pas le moindre, les femmes enseignantes peuvent maintenant s'associer à un groupe pour travailler en commun sur des recherches, sur l'enseignement ou sur d'autres questions sociales qui les préocupent.

Pour plus d'information sur le programme d'études féministes au collège VANIER, vous pouvez contacter:
Shirley PETTIFER, Women's Studies,
Ste.Croix Campus, ou
Suzan GOTTHEIL, Women's Studies,
Snowdon Campus.

Consultation sur l'accès à l'égalité

Cet été le projet de règlementation sur les programmes d'accès à l'égalité a été publié. Nous n'attendons pas son adoption définitive pour prendre nos positions. Le comité femmes de la FNEEQ a retenu «l'action positive» comme priorité en sachant pertinemment que c'est, surtout dans la conjoncture actuelle, un dossier difficile à enraciner. Pourtant comme nous l'avons déjà dit, il en va de la survie des femmes.

Pour vous aider à faire ou refaire vos débats le comité prépare un document de sensibilisation et de consultation qui devrait vous parvenir au mois de décembre. **Nous aborderons dans ce dossier trois thèmes:**

- **l'accès à l'égalité, mesure concrète pour «*atténuer*»la discrimination vécue par les femmes dans l'enseignement supérieur;**
- **la nécessité pour les étudiantes et les étudiants d'être en contact avec des «*modèles féminins*» dans l'enseignement particulièrement dans les disciplines traditionnellement masculines;**
- **l'influence des femmes sur la pédagogie, les contenus de cours etc. ou peut-on parler d'enseignement «*au féministe*».**

Nous présenterons finalement des pistes de solutions concrètes qui devront être discutées par les comités femmes locaux, votées en assemblée générale pour finalement être «négociées».

Harcèlement sexuel

Malheureusement ça continue! C'est d'ailleurs une des luttes prioritaires dans plusieurs comités femmes de la FNEEQ. Dans certaines institutions les femmes essaient de mettre sur pied des comités pour traiter les cas de harcèlement sexuel, dans d'autres, on remet en question le fonctionnement des structures existantes pour en adopter d'autres plus adéquates.

Lors de la session de l'an passé, nous avions cerné l'ampleur de ce «phénomène» qui n'est pas uniquement vécu par les étudiantes mais également par les enseignantes et les employées du cegep.

- Pour celles qui n'ont pas encore dans leur école, cegep ou université de comité contre le harcèlement sexuel nous rappelons qu'il existe à la FNEEQ de la documentation sur ce genre de comité.
- Pour les autres qui ont déjà un comité, il serait urgent de faire un bilan des activités du comité, de réévaluer la structure si elle s'avère inefficace et de nous faire parvenir vos réflexions là-dessus.

D'autre part, nous sommes engagées dans un processus de négociation, il faudra cette fois-ci que le harcèlement sexuel soit retenu comme une priorité du Front commun (on se rappellera que lors des dernières *négociations*» la FTQ avait refusé de négocier des clauses contre le harcèlement sexuel à la table centrale). La demande qui visait à ce que les collèges assurent des lieux de travail sécuritaires et qui demandait que soient organisés, pendant les heures de travail, des activités de sensibilisation (film, conférence, débat, etc.) est plus pertinente que jamais.

Quant à nous, il faudra porter le débat à la Fédération sur l'épineuse question de l'attitude à prendre lorsqu'un de nos collègues est «menacé de mesures disciplinaires» par l'administration.

Qui sommes-nous?/Où sommes-nous? Que faisons-nous?

Plus de mille d'entre nous ont reçu un questionnaire destiné à connaître de façon précise le profil socio-économique des enseignantes de la FNEEQ. Toutes les femmes enseignant dans les institutions ont été contactées, et elles ont répondu dans une proportion élevée. Les maisons d'enseignement ont été choisies en fonction de leur représentativité; nous pouvons donc croire que le portrait que tracera notre étude sera celui des enseignantes de la FNEEQ dans son ensemble.

Les données obtenues sont présentement traitées. Aussitôt que les résultats seront disponibles, ils feront l'objet d'une publication spéciale.

En attendant, si votre institution n'a pas été choisie mais que vous désirez quand même utiliser le questionnaire pour votre propre compte, nous nous ferons un plaisir de vous en faire parvenir un exemplaire.

Regroupons-nous!

Au Québec en 82, 21,4% de la main-d'oeuvre féminine en emploi occupait un poste à temps partiel. Au Canada, 25,1% des travailleuses étaient à temps partiel pour seulement 6,3% des hommes.

À la FNEEQ nous n'échappons pas aux «statistiques». Ce sont souvent les femmes qui se retrouvent en situation de travail précaire, plus souvent à temps partiel, plus souvent non-permanentes, plus souvent mises en disponibilité.

La CSN a adopté lors du Congrès de mai 84 la proposition suivante:

Que l'on négocie systématiquement des conditions égalitaires pour les employé(e)s à temps partiel (exemples: avantages sociaux, bénéfices marginaux, sécurité d'emploi, etc., et que la CSN utilise tous les moyens juridiques possibles pour combattre les conditions de travail discriminatoires des employé(e)s à temps partiel (exemple: plaintes à la Commission des droits et libertés de la personne).

Il faudrait également à la FNEEQ viser à corriger toutes les formes de discriminations vécues par les non-permanentes et non-permanents (calcul du salaire, libérations, congés, grief sur le non-renouvellement de contrat, priorité d'emploi).

Pour sensibiliser la Fédération à nos conditions, «*on est jamais mieux servies que par soi-même*», il est donc de première importance de mettre sur pied des regroupements de non-permanentes et non-permanents dans tous les cegeps, regroupements qui auraient avantage à se coordonner avec les comités femmes.

Appel à toutes

Présentement, nous travaillons à l'élaboration d'un document concernant le double emploi; il s'agit plus précisément du cumul, par certaines enseignantes et surtout certains enseignants, de plusieurs charges rémunérées dans le réseau. Pour que notre dossier soit le plus complet possible, nous avons besoin de votre collaboration. C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire connaître, s'il y a lieu,

1. les politiques concernant le double emploi chez vous (dans les départements, adoptées en assemblée générale du syndicat, faisant l'objet d'une entente au C.R.T.);
2. les procédures d'engagement à l'éducation des adultes; (qui engage qui?)
3. des cas concrets de double emploi que vous connaissez;
4. ce que vous pensez de l'importance de ce problème pour les femmes.

Information

Mireille Labbé est maintenant membre du Comité Femmes